

Rapport final de Monsieur Pierre VIGNY
Consul de Suisse à Casablanca

Les rapports de la Représentation consulaire avec la colonie sont généralement excellents. La colonie compte actuellement 593 compatriotes dont 423 Suisses uniquement soit une augmentation de 10,8 % par rapport à 1975. Les déjeuners mensuels des hommes d'affaires, auxquels je participe régulièrement, permettent de garder un contact personnel avec les membres influents du Cercle Suisse. Le Consulat entretient également de bonnes relations avec la Société Helvétique de Bienfaisance présidée par Maître Marc Meylan, lequel oeuvre activement pour venir en aide à nos déshérités. Du point de vue administratif, les seuls problèmes sont les éternelles affaires de succession que les tribunaux marocains remettent de séance en séance pendant des années, sans décision. Il est vrai que l'arabisation des tribunaux de 1966, qui rend obligatoire la traduction des textes français en arabe et vice versa, complique énormément les procédures, tout étant source d'erreurs. La justice se porte mal au Maroc et ceci est dû au manque de magistrats formés et à une tendance générale de ne pas juger, ce qui engendre des délais anormaux et des décisions parfois surprenantes. Cette situation est dangereuse pour l'avenir même du pays car elle aboutit sur un étranglement de la justice. En outre, une affaire d'évasion fiscale est encore en suspens (Rudolf von Gross) et un transfert de fonds suite à une marocanisation forcée n'est pas encore réglé (Serge Lomazzi).

Je rappelle pour mémoire que la question des terres à vocation agricole (terres Melk) appartenant à des Suisses, est toujours en suspens. Par contre, la marocanisation des entreprises étrangères est pratiquement terminée.

...

Dodis



Les interventions du Consulat lors d'arrestations de jeunes compatriotes pour trafic de drogue, principalement à Marrakech, sont rendues difficiles par la lenteur des transmissions entre les tribunaux et la Régie des tabacs qui est un Monopole d'Etat et qui décide en dernier recours du montant de l'amende. Je me dois de souligner que, la plupart du temps, il s'agit de provocations d'indicateurs de la police pour lesquels tous les moyens sont bons et qui débouchent sur l'arrestation des jeunes gens. En ce qui concerne nos ressortissants, les cas graves de trafic de drogue sont rares. Un autre problème, dont le Consulat a à s'occuper, est celui des mariages mixtes célébrés selon le rite musulman, les jeunes Suissesses se laissant entraîner dans des situations inextricables et difficiles à solutionner.

Mes relations avec le Gouverneur de la Préfecture de Casablanca, ainsi qu'avec ses proches collaborateurs, ont été très correctes. Il est de tradition, lors de la première visite officielle, que le nouveau chef de poste soit reçu avec tout l'apparat dû à sa fonction. Pour les autres visites de courtoisie, je me réfère à la cartothèque du poste les mentionnant. Le moment venu, et s'il l'estime utile, le nouveau chef de poste pourrait faire aussi une visite de courtoisie aux gouverneurs de Marrakech et d'Agadir. A mon avis, il est indispensable d'avoir des relations amicales avec la haute société marocaine et de recevoir à la résidence des hommes d'affaires en relations avec notre pays. Ce contact est d'autant plus facile que ces interlocuteurs parlent admirablement bien le français, voire l'anglais.

Les consuls de carrière ont l'habitude de se réunir une fois par mois à tour de rôle dans leur résidence respective pour un apéritif, ce qui leur permet de discuter des problèmes d'actualité. Le Consul général de France, qui a rang de Ministre, est certainement le mieux renseigné sur la situation qui prévaut au Maroc.

La récession dans notre pays a entraîné beaucoup de sociétés suisses à s'intéresser et à prospecter le marché marocain. Le chef de poste est très sollicité pour des prises de contact et des renseignements généraux et doit y consacrer de plus en plus de temps. Compte tenu de cette nouvelle tendance, il faut espérer que le poste de Casablanca sera mieux structuré et mieux outillé à l'avenir pour être à même de répondre aux nombreuses demandes d'ordre économique.

Parmi les clubs dont la qualité de membre est utile, je cite surtout le Royal Golf d'Anfa dans lequel gravite la plupart des hommes d'affaires marocains, des médecins et des avocats. Tous les grands pays ont un centre culturel dont on peut suivre les activités selon ses goûts et connaissances linguistiques.

Il ne me semble pas que les conditions de vie soient devenues plus difficiles ces dernières années et parmi les étrangers, les Suisses jouissent d'un préjugé favorable. Ceci dit, la Préfecture tient à ce que les Consuls soient gardés jour et nuit par un policier armé. Il est évident que certaines règles de prudence doivent être observées si l'on veut rester à l'abri de désagréments dus aux us et coutumes des pays musulmans.

Casablanca, le 9 décembre 1976



